



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique du patrimoine

Question écrite n° 407

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande à M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement entend consacrer un effort important en faveur de la préservation et de la mise en valeur de notre patrimoine écrit et graphique. Il semble urgent, comme le souligne la fédération française de coopération entre bibliothèques, que des dispositions soient prises pour limiter la dégradation de ce patrimoine : l'acidité du papier inhérente à sa fabrication ainsi que les conditions, souvent insatisfaisantes, de conservation des documents menacent dangereusement en effet l'ensemble de notre production écrite et graphique composée : 1o de 10 millions de livres anciens (imprimés avant 1811) conservés dans les bibliothèques ; 2o de 30 000 titres publiés par les éditeurs tous les ans, soit 400 millions d'exemplaires ; 3o de 15 000 titres de périodiques, soit plus de 8 millions d'exemplaires diffusés chaque année.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère de la culture, de la communication des grands travaux et du Bicentenaire consacre d'ores et déjà un effort important à la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine écrit et graphique. 1o Les moyens nécessaires au plan de sauvegarde, mis en œuvre par la Bibliothèque nationale depuis 1979, ont été déployés. Il s'agit en 1988 de 120 emplois (conservateurs, bibliothécaires-adjoints, restaurateurs, ouvriers professionnels et personnel de service) et d'un budget de 22 MF. 2o Des crédits spécifiques ont été en outre inscrits au budget de la direction du livre et de la lecture. Ils lui permettent : de soutenir ou de mettre en œuvre des actions de recherche afin que l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation français puissent disposer de techniques de conservation des documents (renforcement des moyens et effectifs du Centre de recherche pour la conservation des documents graphiques) ; d'aider les villes à réaliser des actions de sauvegarde de leurs collections. L'accent a été mis sur les programmes de microfilmage, en raison de la bonne adéquation, en l'état actuel des techniques, de ce procédé aux exigences de conservation et de communication. À ce jour, ont été reproduits et donc préservés, 400 périodiques locaux dont témoigne le Catalogue des périodiques microfilms publié en 1987. Parallèlement, un programme national de reproduction des 30 000 manuscrits médiévaux conservés dans les fonds provinciaux a été lancé et la direction du livre et de la lecture intervient chaque fois que nécessaire sur les pièces les plus précieuses, en particulier sur des documents iconographiques et sur des manuscrits. Les autres aspects de la politique menée par la direction du livre et de la lecture en faveur du patrimoine documentaire portent sur l'entretien, la restauration, le recensement et l'enrichissement des fonds. 36 398 000 francs ont ainsi été consacrés, outre les emplois mis à la disposition des organismes nationaux et des communes dans les bibliothèques, à ces actions, de 1982 à 1987. Pour la seule année 1988, ces crédits s'élèvent à 9 139 510 francs. L'ampleur de la tâche nécessite effectivement une politique nationale de conservation que le ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire s'attachera à poursuivre et à développer en concertation étroite avec les collectivités locales et les différents partenaires concernés.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 407

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2161